Séance régulière tenue le 22 septembre 2026
Regular meeting held on September 22nd, 2026

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HUDSON TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394 MAIN, LE 22 SEPTEMBRE 2026 À 19H00, À LAQUELLE ASSISTAIENT :

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD AT THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY CENTRE, 394 MAIN, ON SEPTEMBER 22nd, 2026, AT 7:00 PM. AT WHICH WERE PRESENT:

La mairesse / *The Mayor*:
Les conseillers / *Councillors*:

Chloe Hutchison
Robert Johnson
District 1, Como
Matthew Stenberg
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Andrew Dumas
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

Formant le conseil au complet / *Forming the entire Council*

Également présents/*Also present*:

Vanessa Roach, *Directrice générale / Director General*
Renée Huneault, *Greffière adjointe / Assistant Town Clerk*

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in Section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h01

CALL TO ORDER – 7:01 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

Résolution R2026-09-205

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions ;

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Reid Thompson

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Reid Thompson

QUE l'ordre du jour soit modifié en ajoutant le point 8.2 Fermeture partielle de la rue Cedar ;

THAT the agenda be amended by adding item 8.2 Cedar Street partial closure;

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 septembre 2026 soit adopté, tel que modifié.

THAT the agenda of the regular Council meeting of September 22nd, 2026, be and is hereby adopted as amended.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2. CONFIRMATION OF MINUTES

Résolution R2026-09-206

2.1 Adoption des procès-verbaux

2.1 Confirmation of minutes

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Robert Johnson

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Résolution R2026-09-207

3.1 Approbation des PIIA – Septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE des demandes de permis de construction ou de certificat d'autorisation assujettis au règlement numéro 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 217 du règlement numéro 571, le conseil municipal doit, à la suite de la réception de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), approuver les demandes de PIIA par résolution, s'il est de l'avis qu'ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par le CCU lors de la rencontre du 1er septembre 2026;

Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray

D'APPROUVER le PIIA relatif aux demandes suivantes :

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the August 25th, 2026, regular meeting;

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Robert Johnson

THAT the minutes of the Council meeting held on August 25th, 2026, be, and are hereby approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

3.1 SPAIP approval – September 2026

WHEREAS building permits or certificate of authorization requests subject to By-Law 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) have been received;

WHEREAS in accordance with the *Act Respecting Land Use Planning and Development* and Section 217 of By-Law number 571, the Town Council must, following receipt of the recommendation of the Town Planning Advisory Committee (TPAC), approve the SPAIP requests by resolution, if it is of the opinion that they meet the objectives and criteria set out in the by-law, or disapprove them otherwise;

WHEREAS the requests were reviewed by TPAC at the meeting held on September 1st, 2026;

It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray

TO APPROVE the SPAIP of the following projects:

Immeuble visée par la demande / Immovable subject by the application	**Type de demande / Type of request**	**Recommandation du CCU / Recommendation of TPAC**
86 Cedar (lot 1 833 116)	PIIA Travaux de rénovations majeures / *SPAIP Major renovation works*	Approbation unanime / *Unanimous approval*
285 Main (lot 3 412 166)	PIIA Travaux de rénovations majeures / *SPAIP Major renovation works*	Approbation unanime / *Unanimous approval*
416 Main (lot 1 834 914)	PIIA Travaux de rénovations majeures / *SPAIP Major renovation works*	Approbation unanime / *Unanimous approval*
647 Main (lot 1 831 968)	PIIA Bâtiment accessoire / *SPAIP Accessory building*	Approbation unanime / *Unanimous approval*
69 Selkirk (lot 1 833 127)	PIIA Travaux de rénovations majeures sur un bâtiment accessoire / *SPAIP Major renovations on an accessory building*	Approbation à la majorité / *Approval by majority*

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-208

3.2 453 Lakeview – PIIA Bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 834 976 du cadastre du Québec (453 Lakeview) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 1er septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme d'approuver conditionnellement le PIIA relatif à la demande de permis ;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Matthew Stenberg

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 834 976 du cadastre du Québec (453 Lakeview), à la condition suivante :

- Que les couleurs des revêtements extérieurs de la remise soient identiques aux couleurs des revêtements extérieurs du bâtiment principal.

3.2 453 Lakeview – SPAIP Accessory building

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 834 976 of the cadastre of Quebec (453 Lakeview);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on September 1st, 2026;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's recommendation by majority to conditionally approve the SPAIP in support of the permit request;

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Matthew Stenberg

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 834 976 of the cadastre of Quebec (453 Lakeview), with the following condition:

- The colors of the shed's exterior siding must match the colors of the main building's exterior siding.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-209

3.3 285 Main – PIIA Bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 3 412 166 du cadastre du Québec (285 Main) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 1er septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'assurer l'intégration de l'architecture des constructions accessoires aux bâtiments principaux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à ce

3.3 285 Main – SPAIP Accessory building

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 3 412 166 of the cadastre of Quebec (285 Main);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on September 1st, 2026;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the objective to ensure the architectural integration of the accessory buildings with the main buildings is not respected because the criterion aiming that accessory

que les constructions accessoires partagent des composantes architecturales avec les bâtiments principaux auxquels elles sont associées n'est pas rempli ;

Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 3 412 166 du cadastre du Québec (285 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

buildings share architectural components with the main buildings they are associated with is not fulfilled;

It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 3 412 166 of the cadastre of Quebec (285 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-210

3.4 86 Cedar – PIIA Bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 833 116 du cadastre du Québec (86 Cedar) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 1er septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT que l'objectif d'assurer l'intégration de l'architecture des constructions accessoires aux bâtiments principaux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des constructions accessoires qui partagent des composantes architecturales avec le bâtiment principal auquel elles sont associées n'est pas rempli ;

Il est proposé par Matthew Stenberg
Appuyé par Reid Thompson

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 116 du cadastre du Québec (86 Cedar).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 86 Cedar – SPAIP Accessory building

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 833 116 of the cadastre of Quebec (86 Cedar);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on September 1st, 2026;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the objective to architecturally integrate accessory structures into main buildings is not respected because the criterion aiming to prioritize accessory structures that share architectural components with their main building is not fulfilled;

It is moved by Matthew Stenberg
Seconded by Reid Thompson

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 116 of the cadastre of Quebec (86 Cedar).

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-211

3.5 Renouvellement – AO-2025-13-SP - Service de patrouille communautaire et de sécurité

CONSIDÉRANT la résolution R2025-06-165 octroyant le contrat AO-2025-13-SP pour des services de patrouille communautaire et de sécurité

3.5 Renewal – AO-2025-13-SP - Community Patrol and Security service Contract

WHEREAS Resolution R2025-06-165 awarded Contract AO-2025-13-SP for community patrol and security services to 9160-3886 Québec inc. (Groupe Logic-Or) for a period of seven months;

à 9160-3886 Québec inc. (Groupe Logic-or) pour une durée de sept mois ;

CONSIDÉRANT la résolution R2025-12-289 renouvelant le contrat pour une période d'un an pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est renouvelable pour une deuxième période additionnelle d'un an, soit en 2027 pour un montant 152 947.20 $ plus les taxes applicables et l'ajustement selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) le tout conformément aux documents d'appel d'offres AO-2025-13-SP ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est satisfaite du service obtenu par la firme 9160-3886 Québec inc. (Groupe Logic-or) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire prolonger le contrat de patrouille communautaire et de sécurité pour une année ;

Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray

DE RENOUVELLER le contrat pour une période d'un an, le tout conformément aux documents d'appel d'offres AO-2025-13-SP ;

QUE la dépense soit financée conformément au budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS resolution R2025-12-289 renewing the contract for a period of one year for 2026;

WHEREAS the contract is renewable for a second additional one-year period, in 2027 for an amount of 152 947.20 $ plus applicable taxes and the adjustment according to the Consumer Price Index (CPI), in accordance with tender documents AO-2025-13-SP;

WHEREAS the Town is satisfied with the service provided by 9160-3886 Québec inc. (Groupe Logic-Or);

WHEREAS the Town wishes to extend the community patrol and security contract for one year;

It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray

TO RENEW the contract for a period of one year, in accordance with tender documents AO-2025-13-SP;

THAT this expenditure be allocated in accordance with the operating budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-212

3.6 Renouvellement – AO-2025-04-ENV – Collecte, transport et disposition des déchets domestiques

CONSIDÉRANT la résolution R2025-05-104 par laquelle le conseil a octroyé le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques à Robert Daoust et Fils ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a une durée de 19 mois et vient à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit la possibilité de renouvellements pour les années 2027, 2028 et 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est satisfaite du service rendu par la compagnie Robert Daoust et fils ;

Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault

DE RENOUVELLER le contrat de collecte, transport et disposition des déchets domestiques avec Robert Daoust et fils pour une durée d'un an, soit du 1er

Résolution R2026-09-210

3.6 Renewal – AO-2025-04-ENV – Collection, transportation and disposal of household waste

CONSIDERING resolution R2025-05-104 by which Council awarded a contract for the collection, transport and disposal of household waste to Robert Daoust et Fils;

WHEREAS the contract has a duration of 19 months and expires on December 31st, 2026;

WHEREAS the contract provides for the possibility of renewals for the years 2027, 2028 and 2029;

WHEREAS the Town is satisfied with the service rendered by Robert Daoust et Fils;

It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault

TO RENEW the contract for the collection, transportation and disposal of household waste with Robert Daoust et Fils for a period of one

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

janvier au 31 décembre 2027, pour une valeur approximative de 248 000 $ plus les taxes et l'ajustement selon l'Indice au prix de la consommation (IPC), le tout conformément au contrat AO-2025-04-ENV.

QUE la dépense soit financée conformément au budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

year, from January 1st to December 31st, 2027, for an approximate value of $248,000 plus taxes and adjustment according to the average Consumer Price Adjustment (CPI), in accordance with contract AO-2025-04-ENV.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the operating budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt

3.7 Dépôt des procès-verbaux du CCU – Juillet 2026

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme.

3.7 Tabling of TPAC minutes –July 2026

Members of Council take note of the tabling of the Town Planning Advisory Committee minutes.

Dépôt

3.8 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Août 2026

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt des rapports mensuels des permis émis du service de l'urbanisme.

3.8 Tabling of monthly reports for permits issued – August 2026

Members of Council take note of the tabling of the monthly reports for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4. ADMINISTRATION AND FINANCE

Résolution R2026-09-213

4.1 Approbation des paiements – Septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer au 15 septembre 2026 ;

Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray

D'APPROUVER le paiement des comptes au 15 septembre 2026 tels que présentés :

4.1 Approval of disbursements – September 2026

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payable as of September 15th, 2026;

It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray

TO APPROVE the following disbursements as of September 15th, 2026, as presented:

Chèques / Cheques	1 500 835.83 $
Chèques annulés / Cancelled Cheques	(0.00 $)
Chèques électroniques / Electronic Cheques	1 429 459.25 $
Débit direct / Direct debit	406 959.75 $
Débit direct annulé / Cancelled direct debit	(0.00 $)
Sous-total des paiements / Sub-total	**3 337 254.83 $**
Paie – Payroll - #PP17	191 430.19 $
Paie - Payroll - # PP18	164 093.20 $
Total des comptes payés / Accounts paid	**3 692 778.22 $**

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-214

4.2 Nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif pour la Couronne-Sud

4.2 New Formula for Sharing Public Transportation Contributions for South Shore

CONSIDÉRANT la nouvelle Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») autorisée en 2025 par la Communauté métropolitaine de Montréal permettant d'établir la contribution au transport collectif pour l'ensemble de la Couronne-Sud de 2026 à 2028 ;

WHEREAS the new Funding Policy of the Regional Metropolitan Transportation Authority (hereinafter the "*ARTM*"), authorized in 2025 by the Montreal Metropolitan Community, establishes the public transit contribution for the entire South Shore region from 2026 to 2028;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (ci-après la « Loi »), lequel autorise les municipalités locales de la Couronne-Sud à convenir, par entente, d'une nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, et les conditions qui y sont applicables ;

WHEREAS Section 95 of the *Act respecting the Autorité régionale de transport métropolitain* (CQLR, Chapter A-33.3) (hereinafter the "Act"), which authorizes the local municipalities of the South Shore region to agree, by mutual agreement, on a new formula for sharing the total amount of contributions required under Section 83 of the Act, and the conditions applicable thereto;

CONSIDÉRANT QUE pour être valide, cette nouvelle formule de partage doit être approuvée par au moins les deux tiers des municipalités locales de la Couronne-Sud, ce qui représente 27 municipalités sur les 40 la composant ;

WHEREAS in order to be valid, this new sharing formula must be approved by at least two-thirds of the local municipalities of the South Shore region which represents 27 of the 40 municipalities that represents the region;

CONSIDÉRANT QUE faute d'entente, une augmentation uniforme des contributions municipales est prévue à la Politique de financement, laquelle représente des enjeux d'équité depuis de nombreuses années ;

WHEREAS, failing an agreement, a uniform increase in municipal contributions is provided for in the Financing Policy, which has raised equity issues for many years;

CONSIDÉRANT les deux rencontres tenues le 9 juin et 12 août 2026 avec les maires et mairesses de la Couronne-Sud en vue de convenir de principes directeurs et de nouvelles clés de partage du déficit, lesquelles ont permis de dégager un consensus ;

WHEREAS two meetings were held on June 9th and August 12th, 2026, with the Mayors of the South Shore region to agree on guiding principles and new deficit-sharing formulas, which led to a consensus;

CONSIDÉRANT QUE ce consensus s'appuie sur les principes directeurs suivants : le bénéficiaire-payeur, le décideur-payeur, la prévisibilité et la stabilité, la cohérence et la neutralité ainsi que la simplicité ;

WHEREAS this consensus is based on the following guiding principles: the "beneficiary-pays" principle, the "decision-maker-pays" principle, predictability and stability, consistency and neutrality, and simplicity;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif est de 39,8 M$ en 2026, grâce à l'aide transitoire octroyée par le gouvernement du Québec ;

WHEREAS the financial contribution from the South Shore region to public transit will be $39.8 million in 2026, thanks to the transitional assistance provided by the Government of Quebec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide transitoire prévue est dégressive et prendra fin en 2029, alors que les hausses de contribution anticipées varient fortement entre les cinq secteurs métropolitains, la Couronne-Sud étant parmi les plus touchées ;

WHEREAS the planned transitional assistance is degressive and will end in 2029 while the anticipated contribution increases vary significantly among the five metropolitan areas,

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

with the South Shore region being among the most affected;

CONSIDÉRANT QU'il est anticipé que la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif passera à 85,6 M$ en 2029 ;

WHEREAS it is anticipated that the South Shore region's financial contribution to public transit will reach $85.6 million in 2029;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud proposée ne constitue en aucun cas une acceptation de ce déficit, lequel dépasse largement la capacité de payer des municipalités la composant ;

WHEREAS the proposed new formula for sharing the South Shore region contributions does not, under any circumstances, constitute an acceptance of this deficit, which far exceeds the ability of its constituent municipalities to pay;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations exprimées quant à la fiabilité des données fournies par l'ARTM sur la provenance des usagers, de même qu'à l'égard de la méthodologie d'identification de celle-ci ;

WHEREAS concerns have been raised regarding the reliability of the data provided by the *ARTM* on the origin of users, as well as regarding the methodology used to identify it;

CONSIDÉRANT QU'il a également été discutée la question des revenus éventuels associés au développement autour des gares d'une ligne de train ;

WHEREAS the issue of potential revenue associated with development around the stations along a train line was also discussed;

Il est proposé par Robert Johnson
Appuyé par Andrew Dumas

It is moved by Robert Johnson
Seconded by Andrew Dumas

DE DEMANDER à l'ARTM d'appliquer la nouvelle formule de partage du montant total des contributions exigées en vertu de l'article 83 de la Loi, aux conditions suivantes :

TO REQUEST that the *ARTM* apply the new formula for sharing the total amount of contributions required under Section 83 of the Act, subject to the following conditions:

1- Distribuer, par municipalité, les déficits de chacun des modes de transport selon la provenance des usagers de ce mode, à l'exception du déficit des autobus locaux sur la Couronne-Sud, dont la répartition se fait en fonction de :

i) la provenance des usagers par municipalité à 50 %;
ii) l'offre de service (passages d'autobus) sur le territoire de la municipalité à 50 %.

1-Distribute, by municipality, the deficits for each modes of transportation based on the origin of the users of that mode, with the exception of the deficit for local buses on the South Shore region, which is distributed based on:

i) the origin of users by municipality, at 50%;
ii) service offering (bus trips) within the municipality's territory, at 50%.

2-Répartir les revenus généraux retournés à la Couronne-Sud selon leur provenance dans chacun des 4 sous-secteurs (voir l'entente jointe, à laquelle est annexée la carte des 4 sous-secteurs) en réduction de la contribution totale des sous-secteurs (contribution selon la richesse foncière uniformisée (ci-après « RFU ») et contribution aux services), puis redistribuer la contribution nette de chaque sous-secteur au prorata des contributions des services avant l'application des revenus généraux des municipalités de ce sous-secteur. Une contribution minimale par municipalité correspond à la contribution RFU prévue à l'article 80 de la Loi doit être appliqué.

2-Allocate the general revenues returned to the South Shore region according to their origin within each of the four subsectors (see the attached agreement, to which the map of the four subsectors is annexed) to reduce the total contribution of the subsectors (contribution based on standardized property wealth [hereinafter "SPW"] and contribution to services), then redistribute the net contribution of each sub-sector on a pro-rata basis according to the service contributions before applying the general municipal revenues of that sub-sector. A minimum contribution per municipality, corresponding to the SPW contribution provided for under Section 80 of the Act, must be applied;

3-Répartir l'aide transitoire allouée à la Couronne-Sud au prorata des hausses entre la contribution de

3-Distribute the transitional assistance allocated to the South Shore region in proportionally to the

la municipalité par rapport à sa contribution de l'année précédente.	increase in the municipality's contribution compared to its contribution from the previous year.
Aucune aide ne doit être versée si la contribution de la municipalité baisse par rapport à l'année précédente ou si la croissance de la contribution est de 5% ou moins par rapport à l'année précédente ;	No funding will be provided if the municipality's contribution decreases compared to the previous year or if or if the growth of the contribution is 5% or less compared to the previous year;
DE DEMANDER à l'ARTM la mise à jour de la méthodologie d'identification de la provenance des usagers afin de s'assurer que la nouvelle formule de partage s'appuie sur des données fiables ;	TO REQUEST that the *ARTM* update its user origin identification methodology to ensure the new sharing formula relies on reliable data;
DE DEMANDER à l'ARTM de faire bénéficier les municipalités qui assument les déficits liés à une ligne de trains, de tous revenus éventuels associés au développement autour des gares de cette ligne ;	TO REQUEST that the *ARTM* allow municipalities that bear the deficits of a train line to benefit from any future revenues generated by development around that line's stations.;
DE DEMANDER à l'ARTM de fixer, suivant cette nouvelle formule, la contribution individuelle à réclamer de chacune des municipalités locales de la Couronne-Sud pour l'année 2027 et les années subséquentes ;	TO REQUEST that the *ARTM* to set, in accordance with this new formula, the individual contribution to be required from each of the local municipalities in the South Shore region for the year 2027 and subsequent years;
DE DEMANDER à l'ARTM de répartir l'aide transitoire entre les cinq secteurs métropolitains, en fonction des hausses de contribution anticipées pour chacun d'eux, afin d'atténuer prioritairement les hausses là où elles sont les plus marquées ;	TO REQUEST the *ARTM* to allocate the transitional assistance among the five metropolitan sectors, based on the anticipated contribution increases for each of them, in order to give priority to mitigation increases where they are most pronounced;
DE DEMANDER à l'ARTM d'intensifier les démarches auprès du gouvernement, de concert avec les municipalités de la Couronne-Sud, afin de prolonger l'aide transitoire au-delà de 2028 ;	TO REQUEST that the *ARTM* intensify its efforts with the government, in collaboration with the municipalities of the South Shore region, to extend the transitional assistance beyond 2028;
D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale par la directrice générale et la mairesse relative à la nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud ;	TO AUTHORIZE the signing of the intermunicipal agreement by the Directeur General and the Mayor regarding the new formula for sharing South Shore region contributions;
DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidence de l'ARTM.	TO FORWARD this resolution to the chair of the *ARTM*.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	**CARRIED UNANIMOUSLY**

Résolution R2026-09-215

4.3 Octroi de contrat de gré à gré à Planivore pour l'acquisition et l'implantation d'une plateforme de gestion stratégique	**4.3 Awarding of Contract by mutual agreement to Planivore for the Acquisition and Implementation of a Strategic Management Platform**
CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'un outil permettant de structurer le plan stratégique municipal, d'assurer le suivi des objectifs et des indicateurs de performance, de faciliter la gestion des plans d'action ainsi que la production de rapports ;	WHEREAS the Town wishes to acquire a tool that will enable it to structure the municipal strategic plan, monitor objectives and performance indicators, and facilitate the management of action plans and the preparation of reports;

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Planivore offre des fonctionnalités de collaboration, de suivi des cibles, de reddition de comptes et d'accompagnement à l'implantation ;

WHEREAS the Planivore platform offers features for collaboration, goal tracking, accountability, and implementation support;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de Planivore pour la fourniture des licences et des services d'implantation ;

WHEREAS the Town has received a bid from Planivore for the provision of licenses and implementation services;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Matthew Stenberg

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Matthew Stenberg

D'APPROUVER l'achat de la plateforme Planivore, pour la gestion stratégique au montant récurrent de 10 000.00 $, plus les taxes applicables sur la base d'un accord de trois à cinq ans, selon les modalités de l'entente ;

TO APPROVE the purchase of the Planivore platform for strategic management at a recurring cost of $10,000.00, plus applicable taxes, based on a three to five-year agreement, in accordance with the terms of the agreement;

D'APPROUVER les services d'implantation associés, au montant total de frais unique de 3 000.00 $, plus les taxes applicables, selon les modalités de l'entente ;

TO APPROVE the related setup services, for a one-time total fee of $3,000.00, plus applicable taxes, in accordance with the terms of the agreement;

D'AUTORISER la Directrice générale à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ;

TO AUTHORIZE the Director General to sign any document necessary to give full effect to this resolution;

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération.

THAT this expenditure be allocated to the operating budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. GREFFE

5. TOWN CLERK

Résolution R2026-09-216

5.1 Ordonnance de vendre les immeubles pour défaut de paiement des taxes

5.1 Order to sell immovable property for non-payment of taxes

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier conformément à l'article 511 de cette même loi, ordonner au greffier la vente d'immeuble pour non-paiement des taxes municipales sous forme d'enchère publique ;

WHEREAS according to Section 512 of the *Cities and Towns Act*, the Town may, after taking into consideration the statement produced by the Treasurer in accordance with Section 511 of the same Act, order the Town Clerk to sell an immovable for non-payment of municipal taxes by public auction;

CONSIDÉRANT QUE l'état du trésorier des comptes en souffrance pour défaut de paiement de taxes a été déposé à la séance ordinaire du 25 août 2026 ;

WHEREAS the Treasurer's statement of delinquent accounts for non-payment of taxes was tabled at the adjournment meeting of August 25th, 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la loi précitée ;

WHEREAS the Town may bid on and acquire immovables at the sale for non-payment of taxes in accordance with Section 536 of the said Act;

Il est proposé par Matthew Stenberg
Appuyé par Andrew Dumas

It is moved by Matthew Stenberg
Seconded by Andrew Dumas

D'ORDONNER à la greffière par intérim de procéder à la tenue d'une vente à l'enchère publique des

TO ORDER the Interim Town Clerk to hold a public auction of the buildings for non-payment of

immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, le tout selon la liste jointe en annexe à la présente résolution.

municipal taxes, all according to the list attached to this resolution.

QUE cette vente ait lieu le 28 octobre 2026 à 13h30 au centre communautaire Stephen F. Shaar situé au 394 rue Main à Hudson.

THAT this sale be held on October 28th, 2026, at 1:30 p.m., at the Stephen F. Shaar Community Center, 394 Main, Hudson.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de la vente les immeubles dont les taxes et frais dus auront été payés avant le jour de l'adjudication.

TO AUTHORIZE the Treasurer to exclude from sale, the properties whose taxes and fees due have been paid prior to the day of the auction.

DE DÉSIGNER la trésorière ou à défaut, la directrice générale pour enchérir et acquérir au nom de la Ville, un ou des immeubles à être vendus lors de cette vente.

TO DESIGNATE, the Treasurer or, failing that, the Director General to bid on and acquire, on behalf of the Town, one or more immovables to be sold at the time of such sale.

D'AUTORISER la greffière par intérim à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

TO AUTHORIZE the Interim Town Clerk to sign all deeds and documents relating to this sale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-217

5.2 Mandat d'assistance juridique – DHC Avocats

5.2 Legal Assistance Mandate – DHC Lawyers

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un avis de réclamation relativement à l'application de sa réglementation en matière de démolition et de reconstruction ;

WHEREAS the Town has received a notice of claim regarding the application of its regulations governing demolition and reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu un avis juridique relativement à ce dossier ;

WHEREAS the Town has obtained a legal opinion regarding this matter;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de coordonner l'ensemble des communications et démarches entourant ce dossier ;

WHEREAS it is in the Town's interest to coordinate all communications and actions related to this matter;

Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault

It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault

QUE le conseil mandate et donne instructions à Me Cadrin du bureau DHC avocats de représenter la Ville dans ce dossier et de fournir les avis juridiques et les services professionnels requis relativement à ce dossier.

THAT Council appoint and instruct Me Cadrin of the law firm DHC Lawyers to represent the Town in this matter and to provide the necessary legal advice and professional services regarding this matter.

QUE toute communication ou démarche relative à ce dossier soit coordonnée par la direction générale et, au besoin, transmise aux procureurs de la Ville pour analyse et suivi.

THAT all communications or actions related to this matter be coordinated by the Director General and, if necessary, forwarded to the Town's attorneys for review and follow-up.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

THAT Councill authorizes the Director General to sign, on behalf of the Town, any document required to give effect to this resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

6. RESSOURCES HUMAINES

6. HUMAN RESOURCES

Dépôt

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

6.1 Dépôt – Liste de mouvement de personnel - Embauches et départs du personnel syndiqué – Septembre 2026

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la liste de mouvement de personnel - Embauches et départs du personnel syndiqué – Septembre 2026.

6.1 September 2026 - List of Personnel Movements - Unionized staff hires and departures - Tabling

Members of Council take note of the tabling of the September 2026 - List of Personnel Movements - Unionized staff hires and departures.

7. CULTURE, LOISIRS ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

7. CULTURE, RECREATION AND COMMUNITY ENGAGEMENT

Résolution R2026-09-218

7.1 Politique des aînés – MADA - Comité de pilotage – Mandat et nomination des membres

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson entreprend le renouvellement de sa Politique des aînés dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA prévoit la mise sur pied d'un comité de pilotage afin d'accompagner la municipalité dans l'élaboration de sa Politique des aînés et de son plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de la démarche MADA prévoit que le conseil municipal mandate le comité de pilotage, précise son rôle et en désigne les membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite favoriser la participation des personnes aînées, des organismes communautaires, des partenaires institutionnels et des représentants municipaux à l'élaboration de sa Politique des aînés et de son plan d'action ;

Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray

DE CONSTITUER le Comité de pilotage de la Politique des aînés de la Ville d'Hudson afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de la démarche MADA ;

DE CONFIER au Comité de pilotage de la Politique des aînés le mandat suivant :

- Contribuer à la collecte d'information ainsi qu'à l'inventaire des services et des ressources;
- Participer aux rencontres du comité et aux consultations publiques;
- Valider le portrait de la communauté et les enjeux soulevés par les résidents;
- Déterminer les objectifs de la politique et les actions potentielles à intégrer au plan d'action;
- Transmettre de l'information aux acteurs locaux et à la communauté tout au long de la démarche;

7.1 MADA Seniors Policy - Steering Committee – Mandate and Appointment of Members

WHEREAS the Town of Hudson is undertaking the renewal of its Seniors Policy as part of the «*Municipalité amie des aînés* (MADA)» process;

WHEREAS the MADA process provides for the establishment of a Steering Committee to support the municipality throughout the development of its Seniors Policy and action plan;

WHEREAS the MADA framework provides that Municipal Council mandate the Steering Committee, define its role and appoint its members;

WHEREAS the Town wishes to ensure the participation of seniors, community organizations, institutional partners and municipal representatives in the development of its Seniors Policy and action plan;

It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray

TO ESTABLISH the Seniors Policy Steering Committee for the purpose of supporting the Town in carrying out the MADA process;

TO MANDATE the Seniors Policy Steering Committee to:

- Contribute to the collection of information and the inventory of services and resources.
- Participate in committee meetings and public consultations.
- Validate the community profile and the issues identified by residents.
- Identify the objectives of the policy and potential actions to be included in the action plan.
- Share information with local stakeholders and the community throughout the process.

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

- Participer à la révision et à la validation de la politique MADA et de son plan d'action;
- Agir à titre d'ambassadeurs de la démarche MADA auprès de leurs réseaux et de leurs communautés respectives.

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité de pilotage de la Politique des aînés:

- M Daren Legault, conseiller municipal et président du comité de pilotage;
- M Robert Johnson conseiller municipal et coprésident;
- Mme Gay Elliot, aînés actifs
- Mme Marie-Christine Floch, Carrefour Bienveillance 50 +
- Mme Paula Mesa, Popotte Roulante /Manoir Cavagnal
- M Ron Goldenburg, Le Pont/Bridging
- Dr Serge Gauthier, résident,
- Dr Richard Guy, résident,
- Mme Joanne B. Keilo, résidente,
- Mme Kate Woolhouse, résidente,
- Mme Mireille Youssef, résidente,
- Mme Émilie Morasse, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO);
- Mme Marième Paradis, chargée de projet, EspaceMuni;
- Mme Laura McCaffrey, administration municipale

D'AUTORISER la Direction de la culture, des loisirs et de l'engagement communautaire, en collaboration avec la chargée de projet, à assurer la coordination administrative et le soutien nécessaires aux travaux du comité de pilotage ;

DE CONFIRMER que le comité de pilotage exerce un rôle consultatif et que l'adoption de la Politique des aînés et de son plan d'action demeure sous la responsabilité du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Participate in the review and validation of the MADA policy and action plan.
- Act as ambassadors for the MADA process within their respective networks and communities.

TO APPOINT the following persons as members of the Seniors Policy Steering Committee:

- Mr. Daren Legault, Councillor and Chair of the Steering Committee;
- Mr. Robert Johnson, Councillor and Co-Chair;
- Ms. Gay Elliot, active seniors
- Ms. Marie-Christine Floch, Carrefour Bienveillance 50 +
- Ms. Paula Mesa, Meals on Wheels /Manoir Cavagnal
- Mr. Ron Goldenburg, Le Pont/Bridging
- Dr. Serge Gauthier, resident,
- Dr. Richard Guy, resident,
- Ms. Joanne B. Keilo, resident,
- Ms. Kate Woolhouse, resident,
- Ms. Mireille Youssef, resident,
- Ms. Émilie Morasse, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO);
- Ms. Marième Paradis, Project Manager, EspaceMuni; and
- Ms. Laura McCaffrey, Town Administration

TO AUTHORIZE the Director of Culture, Recreation and Community Engagement, together with the Project Manager, to provide the administrative coordination and support necessary for the work of the Steering Committee;

TO CONFIRM that the Steering Committee acts in an advisory capacity and that the adoption of the Seniors Policy and its action plan remain the responsibility of Municipal Council.

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-219

7.2 Politique de reconnaissance OBNL 2017 - Abrogation

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre de partenariat communautaire par la résolution R-2026-08-199 ;

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de partenariat communautaire remplace la Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de 2017 ;

7.2 2017 Policy for the Recognition and Support of Non-Profit Organizations - Repeal

WHEREAS the adoption of the Community Partnership Framework via Resolution R-2026-08-199;

WHEREAS the Community Partnership Framework replaces the 2017 Policy for the Recognition and Support of Non-Profit Organizations;

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

CONSIDÉRANT QUE l'abrogation de la politique de 2017 doit être effectuée par résolution ;

WHEREAS the repeal of the 2017 policy must be done by resolution;

Il est proposé par Robert Johnson
Appuyé par Andrew Dumas

It is moved by Robert Johnson
Seconded by Andrew Dumas

D'ABROGER de la Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de 2017 ;

TO REPEAL the 2017 Policy for the Recognition and Support of Non-Profit Organization;

REMPLACER la Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de 2017 par le Cadre de partenariat communautaire adopté par résolution (R-2026-08-199).

REPLACE the 2017 Policy for the Recognition and Support on Non-Profit Organizations by the Community Partnership Framework adopted by resolution (R-2026-08-199).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. TRAVAUX PUBLICS

8. PUBLIC WORKS

Résolution R2026-09-220

8.1 AO-2026-04-TP – Travaux de réfection de la piscine extérieure de la ville d'Hudson - Autorisation de dépenses supplémentaires

8.1 AO-2026-04-TP – Renovation Work on Hudson's Outdoor Swimming Pool - Authorization for Additional Expenditures

CONSIDÉRANT la résolution R2026-03-68 pour octroi de travaux de rénovation de la piscine municipale extérieure ;

CONSIDERING resolution R2026-03-68 awarding the contract for renovation work to the outdoor municipal swimming pool;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'exécution des travaux, d'autres défauts ont été constatés dans le béton de la piscine ainsi que dans celui de la plage de la piscine ;

WHEREAS, during the execution of the renovation work, additional deficiencies were identified in the concrete structure of the pool and the surrounding pool deck;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions imprévues nécessitent la réalisation de travaux supplémentaires afin d'assurer la pérennité, la sécurité et la qualité des infrastructures ;

WHEREAS these unforeseen conditions require additional work to ensure the durability, safety and quality of the infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux supplémentaires s'élève à 58 623,38 $, plus les taxes applicables ;

WHEREAS the cost of the additional work amounts to $58,623.38, plus applicable taxes;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Matthew Stenberg

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Matthew Stenberg

D'APPROUVER le paiement d'un montant de 58,623.38$ avant taxes applicables, pour les travaux supplémentaires requis dans le cadre de la rénovation de la piscine extérieure à Construction Duradev inc.

THAT Council approve the payment of an amount of $58,623.38, before applicable taxes, to Construction Duradev Inc. for the additional work required as part of the outdoor pool renovation project.

QUE cette dépense soit financée par un emprunt au fonds de roulement de la Ville, pour une période de cinq (5) ans.

THAT this expenditure be financed by a loan from the Town's working fund for a term of five (5) years.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-221

8.2 Fermeture partielle de la rue Cedar

8.2 Cedar Street Partial Closure

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ATTENDU **QUE** des résidents de la rue Cedar ont demandé la fermeture partielle de la rue Cedar, entre les rues Ridge et Lakeview, le 17 octobre 2026, de 12 h à 19 h, afin d'y tenir une fête de quartier ;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a confirmé qu'une fermeture partielle peut être envisagée, sous réserve de conditions visant à assurer la sécurité du public, l'accès des véhicules d'urgence et la protection de la Ville en matière de responsabilité civile ;

Il est proposé par Matthew Stenberg
Appuyé par Mark Gray

QUE le conseil autorise la fermeture partielle de la rue Cedar, entre les rues Ridge et Lakeview, le 17 octobre 2026, de 12 h à 19 h, sous réserve du respect de toutes les conditions suivantes, lesquelles devront être confirmées par écrit à la directrice générale avant la tenue de l'événement :

1. Une personne responsable de l'organisation doit être désignée et demeurer disponible pendant toute la durée de l'événement afin d'assurer l'accès lorsque requis.

2. La personne responsable doit obtenir une confirmation écrite de l'appui de la majorité des résidents directement touchés par la fermeture.

3. Un espace suffisant doit être maintenu en tout temps afin de permettre aux résidents de quitter leur propriété et aux véhicules d'urgence de circuler.

4. Toute barricade ou signalisation temporaire doit être amovible, fournie par la personne responsable, puis installée et retirée conformément aux exigences de la Ville.

5. La rue doit être entièrement rouverte à la circulation au plus tard à 19 h.

6. La personne responsable doit assurer le nettoyage des lieux et sera tenue responsable de tout dommage causé aux biens municipaux.

7. La personne responsable doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile ou s'engager à indemniser la Ville et à la dégager de toute responsabilité relativement aux réclamations découlant de l'événement.

8. Tous les frais applicables en vertu du règlement de tarification 2026, notamment ceux liés à la main-d'œuvre, à l'équipement et au suivi administratif, doivent être acquittés à l'avance.

WHEREAS residents of Cedar Street have requested a partial closure of Cedar Street between Ridge and Lakeview on October 17, 2026, from 12:00 p.m. to 7:00 p.m. to host a community block party;

WHEREAS Public Works has confirmed that a partial closure can be accommodated, subject to conditions that ensure public safety, emergency access, and liability protection for the Town;

It is moved by Matthew Stenberg
Seconded by Mark Gray

THAT Council authorizes a partial closure of Cedar Street between Ridge and Lakeview on October 17, 2026, from 12:00 p.m. to 7:00 p.m., subject to all of the following conditions, to be confirmed in writing to the Director General before the event:

1. A designated organizer must be identified and remain available throughout the event to ensure access whenever required.

2. The organizer must obtain written confirmation from a majority of directly affected residents that they support the closure.

3. Sufficient space must remain available at all times for residents to exit their homes and for emergency vehicles to pass through.

4. Any temporary barricades or signs must be movable, supplied by the organizer, and installed and removed in accordance with Town requirements.

5. The street must be fully reopened by 7:00 p.m.

6. The organizer must arrange for cleanup and is responsible for any damage to municipal property.

7. The organizer must provide proof of liability insurance or agree to hold the Town harmless from claims arising from the event.

8. Applicable fees under the 2026 tariff by-law for labour, equipment, and administrative oversight must be paid in advance.

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

DE mandater la directrice générale afin qu'elle soumette au conseil, dans un délai de trois mois, un projet de politique et un processus officiel de demande concernant les fermetures temporaires de rues pour la tenue d'événements communautaires, aux fins d'adoption par le conseil.

THAT the Director General be directed to bring forward, within three months, a formal policy and application process for temporary street closures for community events, for Council's adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. PUBLIC SAFETY

10. RÈGLEMENTS

10. BY-LAWS

Avis de motion

10.1 Avis de motion et dépôt - Règlement 789-2026 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à l'acquisition d'arbres dans le cadre de la politique d'aide financière

10.1 Notice of Motion and Tabling - By-Law 789-2026 Concerning the Establishment of a Reserved Fund for Expenses Related to the Purchase of Trees Under the Financial Assistance Policy

Le conseiller Mark Gray donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption le projet de Règlement 789-2026 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à l'acquisition d'arbres dans le cadre de la politique d'aide financière.

Councillor Mark Gray gives notice of motion that he would move or cause to be moved at a subsequent session of the Council the adoption of By-Law 789-2026 Concerning the Establishment of a Reserved Fund for Expenses Related to the Purchase of Trees Under the Financial Assistance Policy.

Le règlement vise à constituer un Fonds réservé pour les dépenses liées à l'acquisition d'arbres dans le cadre de la politique d'aide financière.

The by-law aims to establish a Fund Dedicated for expenses related to the acquisition of trees under the financial assistance policy.

11. AUTRES INSTANCES

11. OTHER AUTHORITIES

Résolution R2026-09-222

11.1 Appui aux demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud pour réduire le déficit en transport collectif

11.1 Support for the requests made by the «*Table des Préfets et Élus de la Couronne-Sud*» to reduce the public transit deficit

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif est de 39,8 M$ en 2026, grâce à l'aide transitoire octroyée par le gouvernement du Québec ;

WHEREAS the financial contribution of the South Shore (*Couronne-Sud*) to public transit amounts to $39.8 million in 2026, thanks to transitional assistance granted by the Government of Quebec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide transitoire prévue est dégressive et prendra fin en 2029, alors que les hausses de contribution anticipées varient fortement entre les cinq secteurs métropolitains, la Couronne-Sud étant parmi les plus touchées ;

WHEREAS the transitional assistance provided is decreasing and will end in 2029, while the anticipated increases in contributions vary significantly among the five metropolitan sectors, with the South Shore being among the most heavily affected;

CONSIDÉRANT QU'il est anticipé que la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif passera à 85,6 M$ en 2029 ;

WHEREAS it is anticipated that the financial contribution of the South Shore to public transit will increase to $85.6 million by 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice visant à déterminer une nouvelle formule de partage des contributions de la Couronne-Sud, soumis à la présente séance

WHEREAS the exercise undertaken to determine a new formula for allocating the South Shore's contributions, submitted at this meeting of

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

du conseil, ne constitue en aucun cas une acceptation de ce déficit, lequel dépasse largement la capacité de payer des municipalités la composant ;

Council, does not in any way constitute acceptance of this deficit, which far exceeds the municipalities' ability to pay;

ATTENDU QUE le réseau de transport collectif fait actuellement face à une crise de financement importante attribuable notamment à l'évolution des habitudes de déplacement, à l'arrivée du REM, à l'augmentation des coûts d'exploitation, aux besoins croissants de maintien des actifs et à la croissance du transport adapté ;

WHEREAS the public transit network is currently facing a significant funding crisis attributable, among other factors, to changing travel patterns, the arrival of the REM, increasing operating costs, growing asset maintenance requirements, and the expansion of paratransit services;

ATTENDU QUE les municipalités de la Couronne-Sud ne disposent plus de la capacité financière nécessaire pour absorber seules les déficits croissants du transport collectif ;

WHEREAS the municipalities of the South Shore (*Couronne-Sud*) no longer have the financial capacity necessary to absorb the growing deficits of public transit on their own;

Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray

It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray

QUE le conseil municipal réaffirme que le transport collectif représente un investissement stratégique pour le développement économique de la Couronne-Sud, et qu'un financement adéquat des réseaux de transport collectif contribue directement à la productivité des entreprises, à la mobilité de la main-d'œuvre ;

THAT the Municipal Council reaffirms that public transit represents a strategic investment for the economic development of the South Shore (*Couronne-Sud*), and that adequate funding of public transit networks directly contributes to business productivity and workforce mobility;

QUE le conseil municipal d'Hudson appuie les demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à assurer un financement stable, prévisible et suffisant du transport collectif ;

THAT the Municipal Council of Hudson supports the requests of the «*Table des préfets et élus de la Couronne-Sud*» aimed at ensuring stable, predictable, and sufficient funding for public transit;

QUE le conseil demande aux partis politiques, dans la cadre de la présente campagne électorale :

1. de prendre en charge les déficits du transport ferroviaire de banlieue découlant notamment des changements de comportement des usagers et de l'arrivée du REM, évalués à 30 M$;
2. de soutenir financièrement les projets structurants de mobilité sur la Couronne-Sud, notamment les mesures préférentielles pour autobus et le développement de liaisons est-ouest ;
3. d'accélérer les projets de diversification autour des gares ou des terminus et de retourner les revenus générés aux municipalités desservies par la ligne de train ou celle où se situe le terminus ;
4. d'accélérer l'acquisition d'autobus par EXO ainsi que les infrastructures requises afin de réduire les coûts d'exploitation et d'assurer une meilleure équité entre les différents

THAT the Council calls upon the political parties, in the context of the current election campaign, to:

1. assume responsibility for the deficits of the commuter rail system resulting, in particular, from changes in user travel behaviour and the arrival of the REM, estimated at $30 million;
2. provide financial support for major mobility projects on the South Shore, including priority measures for buses and the development of east-west connections;
3. accelerate diversification projects around train stations and terminals and return the revenues generated to the municipalities served by the rail line or hosting the terminal;
4. accelerate EXO's acquisition of buses, as well as the required infrastructure, in order to reduce operating costs and ensure greater equity among the various transit operators and, in the interim,

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

transporteurs, et dans l'intervalle, verser une subvention temporaire de 30 M$;

5. de réviser les modalités de financement du transport adapté afin qu'elles reflètent l'évolution réelle de l'achalandage et des besoins, ou à défaut, de combler le manque à gagner, évalué à plus de 10 M$ en 2026 et à plus de 60 M$ sur l'ensemble de la période 2025-2028 ;

6. de mettre en place des mécanismes de contribution hors territoire, ou de donner à l'ARTM les leviers nécessaires pour le faire, afin d'assurer une plus grande équité fiscale entre les municipalités ;

provide a temporary subsidy of $30 million;

5. review the funding mechanisms for paratransit services so that they reflect the actual evolution of ridership and service needs, or, failing that, cover the funding shortfall, estimated at more than $10 million in 2026 and more than $60 million over the 2025-2028 period;

6. implement out-of-territory contribution mechanisms or provide the ARTM with the necessary tools to do so, in order to ensure greater fiscal equity among municipalities.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux partis politiques dans le cadre de la campagne provinciale 2026 ;

THAT a copy of this resolution be forwarded to the political parties as part of the 2026 provincial election campaign;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidence de l'ARTM (l'Autorité régionale de transport métropolitain).

THAT this resolution be transmitted to the Chair of the ARTM (*Autorité régionale de transport métropolitain*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2026-09-223

11.2 Financement du transport adapté métropolitain

11.2 Funding for Metropolitan Paratransit

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté est essentiel pour assurer la mobilité, l'autonomie et la participation sociale de ses usagers ;

WHEREAS paratransit services are essential to ensuring the mobility, independence, and social participation of their users;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les services de transport adapté est en forte croissance, notamment en raison du vieillissement de la population ;

WHEREAS demand for paratransit services is growing significantly, particularly as a result of an aging population;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) maintient une politique de « zéro refus », qui assure le transport de tous les usagers, peu importe le motif de leur déplacement ;

WHEREAS the «*Autorité régionale de transport métropolitain* (ARTM)» maintains a "zero-refusal" policy, ensuring transportation services for all eligible users regardless of the purpose of their trip;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a pris la décision de baser la rémunération des services seulement sur le niveau réel de 2024 dans un contexte où l'achalandage connaît une augmentation marquée ;

WHEREAS the «*Ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD)» has decided to base funding for these services solely on actual 2024 service levels, despite a context of significant ridership growth;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage du transport adapté a dépassé son niveau prépandémique et que la hausse observée sur le territoire desservi par Exo a atteint 22 % en 2025 par rapport à 2019 ;

WHEREAS paratransit ridership has surpassed its pre-pandemic level, and the increase observed within Exo's service territory reached 22% in 2025 compared with 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette décision engendre un manque à gagner significatif, évalué à plus de 10 M$

WHEREAS this decision results in a significant funding shortfall, estimated at more than $10

en 2026 et à plus de 60 M$ sur l'ensemble de la période 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE cette approche crée un écart significatif entre le financement accordé et les besoins réels, mettant une pression accrue sur l'ARTM, les organismes de transport et, ultimement, si la situation n'est pas résolue, sur les finances des municipalités qui font déjà face à d'importantes pressions ;

CONSIDÉRANT QU'un cadre financier avait été convenu entre le gouvernement du Québec, les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'ARTM afin d'assurer un financement prévisible jusqu'en 2028 ; et

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a demandé à l'ARTM et aux organismes de transport collectif de dégager des économies, notamment par la mise en œuvre de chantiers de mutualisation de services, incluant le transport adapté ;

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Matthew Stenberg

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de réviser les modalités de financement du transport adapté afin qu'elles reflètent l'évolution réelle de l'achalandage et des besoins ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de s'assurer que les décisions de financement qu'il prend ne compromettent pas la capacité à financer l'ARTM afin de maintenir un niveau de service adéquat du transport adapté pour l'ensemble de la région métropolitaine ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la première ministre du Québec, au ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux député(e)s du territoire, à la présidence de l'ARTM, à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

million in 2026 and more than $60 million over the 2025-2028 period;

WHEREAS this approach creates a significant gap between the funding provided and actual needs, placing increased pressure on the ARTM, transit agencies and, ultimately, should the situation remain unresolved, on municipal finances that are already facing considerable financial pressures;

WHEREAS a financial framework had been agreed upon between the Government of Quebec, the municipalities of the «*Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM)», and the ARTM in order to ensure predictable funding through 2028; and

WHEREAS the Government of Quebec requested that the ARTM and public transit agencies achieve cost savings, notably through the implementation of service-sharing initiatives, including those related to paratransit services.

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Matthew Stenberg

THAT the Government of Quebec be requested to revise the funding framework for paratransit services so that it reflects the actual growth in ridership and service needs;

THAT the *«Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)»* be requested to ensure that its funding decisions do not compromise the ARTM's ability to maintain an adequate level of paratransit service throughout the Greater Montreal Region;

THAT this resolution be forwarded to the Premier of Quebec, the Minister of Transport and Sustainable Mobility, the Members of the National Assembly representing the region, the Chair of the ARTM, the «*Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM)».

CARRIED UNANIMOUSLY

12. AFFAIRES NOUVELLES

Le conseil municipal a appuyé une nouvelle formule de répartition du déficit du transport collectif régional entre les 40 municipalités de la Couronne-Sud. Cette modification ne réduit pas le déficit total de 74,4 M$ prévu pour 2026, mais vise à répartir les coûts de façon plus équitable en tenant compte de l'utilisation des services, des bénéfices reçus et des impacts financiers des décisions en matière de transport.

12. NEW BUSINESS

Council has endorsed a new formula for distributing the regional public transit deficit among the 40 municipalities of the Couronne-Sud. The proposal does not reduce the total deficit, which is estimated at $74.4 million in 2026, but changes how those costs are allocated among municipalities.

The current funding model, largely unchanged since 2020, no longer reflects actual ridership or

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

La méthode actuelle, en place depuis 2020, ne reflète plus adéquatement l'achalandage ni le niveau de service offert. La nouvelle formule a été élaborée conjointement par les municipalités de la Couronne-Sud afin d'assurer une répartition plus juste, prévisible et transparente.

Pour Hudson, la contribution est de 369 000 $ en 2026. Selon la méthode actuelle, elle pourrait augmenter à 613 000 $ en 2027, 706 000 $ en 2028 et jusqu'à 885 000 $ en 2029. Avec la nouvelle formule, elle serait plutôt d'environ 250 000 $ en 2027 et 275 000 $ en 2029.

La nouvelle formule n'entrera cependant en vigueur que si au moins 27 des 40 municipalités l'adoptent avant le 30 septembre 2026. À défaut, la méthode actuelle continuera de s'appliquer.

Enfin, même si cette nouvelle répartition pourrait réduire la part assumée par certaines municipalités comme Hudson, elle ne règle pas le problème plus large du financement du transport collectif régional, qui nécessitera la poursuite des discussions avec l'ARTM et le gouvernement du Québec.

service levels. The proposed formula is based on three key principles: costs should reflect who uses and benefits from transit services, municipalities should understand the financial impact of service decisions, and the allocation method should be fair, predictable, and easy to explain.

For Hudson, the 2026 contribution remains $369,000. Under the current formula, Hudson's share is projected to increase to approximately $613,000 in 2027, $706,000 in 2028, and $885,000 in 2029. Under the proposed formula, Hudson's contribution would be reduced to about $250,000 in 2027 and $275,000 in 2029.

The new formula will only take effect if at least 27 of the 40 municipalities approve it by September 30, 2026. Otherwise, the current method will remain in place.

While the proposal could significantly reduce Hudson's share of the deficit, it does not address the broader issue of regional transit funding. Ongoing discussions with the ARTM and the Government of Quebec will still be required to resolve the overall financial pressures facing municipalities.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

SECOND QUESTION PERIOD

Résolution R2026-09-224

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Andrew Dumas
Appuyé par Robert Johnson

QUE la séance soit levée à 20h29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ADJOURNMENT OF MEETING

It is moved by Andrew Dumas
Seconded by Robert Johnson

THAT the meeting be adjourned at 8:29 P.M.

CARRIED UNANIMOUSLY

Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor

Renée Huneault
Greffière adjointe / Assistant Town Clerk